

REUNION INFORMELLE DU 06/03/2019

PRESENTS : Mme ROUX-TRESCASES, Directrice de la DDFIP 87
Mme GAYTON-SEGRET, Directrice du pôle gestion fiscale
M DESMARETS, Directeur du pôle gestion publique
Mme FEYSSAT pour SOLIDAIRES
Mme JAVELAUD pour la CGT
M FABRY pour la CGT
Mme PEYRICHOUT pour FO
M BOUZONIE pour FO
M JEANTAUD pour CFDT
Mme JACQUEMIN pour CFTC

A la demande des organisations syndicales, Madame la Directrice des Finances Publiques a accepté cet entretien avec toutes les organisations syndicales du département, qui avaient de nombreuses questions à lui poser. Cette rencontre a duré près de 2 heures.

1) Où en est la réforme concernant la mise en place des agences comptables ? Notamment pour la ville de Limoges et le CHU.

La ville de Limoges a fait part de son intérêt pour basculer en agence comptable. Une réunion a eu lieu avec la mairie. La décision reste prématurée. L'agence comptable ne sera pas mise en place en 2020.

De même, à court terme, il n'y a pas de mise en place d'agence comptable pour le CHU.

L'agence comptable reste une délégation, à charge pour la DDFIP de vérifier que tout se passe bien==> CONVENTION ENTRE LA DDFIP ET LA COLLECTIVITE LOCALE.

Quel devenir pour les agents concernés ? Le détachement d'office permet le maintien des garanties pour les agents :

- si l'agence comptable cesse au bout de 3 ans==>droit de retour des agents en surnombre sur la résidence d'origine.

- si au bout des 3 ans, demande de l'agent pour réintégrer==> demande de mutation au niveau national.

L'agent comptable sera nommé par la collectivité locale et ne sera certainement pas de la DGFIP.

A ce jour, il y a une seule collectivité intéressée. Certaines ne le sont pas car il faudra assumer les rémunérations des personnels détachés et d'autres préfèrent continuer à être gérées par le comptable public.

2) L'ASR, remplacée par la géographie revisitée. Y-a-t il des propositions élaborées par la DDFIP et si oui quelles sont -elles ?

Selon Madame la Directrice, la géographie revisitée devra tenir compte :

- des évolutions,
- d'une approche multi-canaux (internet, téléphone, sans oublier l'accueil physique),
- de l'attente des usagers,
- de l'attente des agents,

et passera par une mutualisation des missions de back-office pour aboutir à une modernisation du réseau et à l'équilibre des territoires.

Il y a 7 départements pré-figurateurs.

Madame la Directrice aurait à faire des propositions sur la méthodologie, telles que des services plus structurés, avec moins de petites trésoreries, mais ce qui ne veut pas moins de points de contact.

Madame La Directrice s'engage à revenir vers les OS, sur le sujet de la géographie revisitée.

3) Existe-t-il un projet de transfert des services immobiliers et RH de la DDFIP à la Préfecture en 2020 ?

Madame la Directrice n'a aucune information sur ce sujet et aucune demande de la part du Préfet.

4) Focus sur la réforme du PAS (prélèvement à la source)

Madame la Directrice remercie tous les agents pour le travail accompli en janvier et février sur la mise en place du PAS. « C'est une bonne réforme qui s'est très bien passée ». La réception du public a atteint 180 personnes / jour, au maximum en janvier et février, avec des entretiens plus longs certes mais pas plus de nombre que les autres années.

Pour information, seulement 38250 agents sur 102000 ont perçu la prime de 200 €.

5) Réorganisation et regroupement des services de contrôles BCR – PCE ?

Madame la Directrice répond qu'il n'y a aucun projet en cours sur ce sujet.

6) Focus sur la mise en place du télétravail

Le télétravail sera à l'ordre du jour du prochain CTL le 20/03/2019 et du prochain CHS-CT le 27/03/2019. Une note de service, présentant le dispositif sera prochainement diffusée auprès des chefs de service. Le référent sur ce dossier est Monsieur DEVOS.

7) Avec toutes ces réformes passées ou à venir, quel sera le calibrage des prochaines suppressions pour la DDFIP 87 ?

Madame la Directrice n'a aucune idée du calibrage à venir et qui sera imposé par la loi de Finances 2020.